

## *Réunion de la commission sites et espaces de pratique*

### *Compte-rendu et présentations faites en séance*

*Dimanche 02 Février 2020*

**Élus et DTNe** : Alain Étienne (président CNS), Thomas Sénac (président CNP), Véronique Gensac (présidente FFVL), Dominique Jean (président ligue AURA et représentant de l'APL), José Ruiz-Carrillo (membre du CNP et référent Handi CNS), Jean-Pierre Gaury (membre du CNP), Gilles Mislin (membre CNS), Jean-Claude Bourdel (CT référent CNS).

**Suivi administratif** : Émilie Sciandra

**Ligues représentées / RRS présents** : Bourgogne FC : Philippe Tisserand, Grand-Est : Rémi Flamain, Nouvelle-Aquitaine : Christian Alarcon, NPDC Picardie : Hugues Bourdelle, Occitanie : Louis Mesnier, PACA : Esposito Sauveur, Pays de Loire : Alexandre Bourdeau.

**Excusé** : PIDF : Joël Amiable (conseiller technique référent)



### **Accueil des participants, mot d'accueil, tour de table**

Alain ÉTIENNE, président de la commission nationale Sites et Espace des pratiques ouvre la séance. Un tour de table des participants est fait et chacun présente sa fonction respective.



### **Rappel des orientations et fonctionnement de la commission**

*Intervention Alain ETIENNE*

**Annexe 1**

Les sites et espaces de pratique restent l'une des priorités de la FFVL. Contrairement aux autres fédérations et/ou institutions, la gestion des sites incombe aux clubs affiliés, malgré quelques exceptions sur le territoire tel que le Pilat, St André des Alpes, St Vincent les Forts, Le Puy de Dôme...

Alain fait un point rapide sur le fonctionnement général de la CNS (Commission Nationale des Sites) pour cette saison 2019. Lors des échanges entre les participants, il est discuté de la place des CDVL, que ce soit au sein des Ligues ou au sein de la fédération. Le CDVL peut se sentir dans certains cas ou dans certaines régions, exclu et non informé de certains dossiers. Un point d'amélioration serait à faire sur ce sujet.

Rappel administratif à prendre en compte au sein de la CNS → mettre automatiquement la ligue et le CDVL référents en copie des échanges, dossiers... → **Action : membres CNS et RRS**

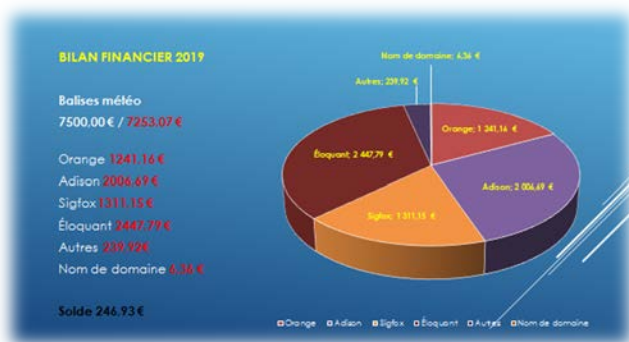
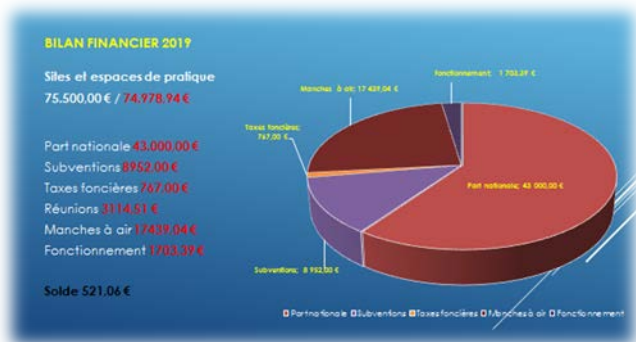
Concernant la procédure administrative pour les demandes de subventions sites, aucun changement apporté sauf le fait d'informer le RRS référent lors de la mise en paiement de la subvention → **Action : Émilie Sciandra en relation avec Stéphanie Devcich du service comptabilité.**



## Bilan financier 2019

Intervention Jean-Claude BOURDEL

Annexe 1



Suite à la présentation du bilan financier de la CNS pour cette saison 2019, une explication est à fournir sur les prélèvements encore présents pour les abonnements Orange (soit 1241.16€) → **Action : Gilles Misslin**



## Budget prévisionnel 2020

Intervention Alain ÉTIENNE

Annexe 1



Le budget prévisionnel de 2020 pour la CNS est voté à l'unanimité.



## Justificatifs versements aux ligues

### Point sur les versements non contractualisés (RNC)

Intervention Alain ÉTIENNE et Louis MESNIER

Annexe 1

Alain propose aux participants de discuter sur la part nationale reversée aux ligues pour la part sites (43 000€) ainsi que sur les justificatifs demandés par la fédération à ce jour aux ligues pour ce reversement. Il serait judicieux qu'un rappel soit fait aux ligues via les Responsables Régionaux Sites (RRS) pour que le dossier envoyé à la fédération soit le plus précis possible sur les dépenses engagées sur ce budget « part sites » → **Action : RRS.**

Suite à cela, Louis présente le travail qu'il s'était engagé à faire lors de la réunion de la CNS 2019 sur un nouveau mode de calcul de répartition de ces 43 000€. Cela consisterait à prendre en considération le nombre de sites régionaux, conventionnés et enregistrés dans la base de données FFVL et non plus le nombre de licenciés par région.

Si ce mode de calcul est adopté, cela permettrait aussi de revaloriser le conventionnement des sites et donc l'enregistrement dans la base de données FFVL.

Simulation basée sur les VERSEMENTS 2019			RMC				SITES					VERSEMENT A FAIRE AUX LIGUES		
LIGUES	Licences annuelles 2019	x%	TOTAL		Complément uniquement si + 500 € en simul 1	TOTAL VERTICALEM 1 RMC 2019	Sites par ligue	x% sites	x% mix sites	Nouveaux versements sites	Ancien versement	delta	VERSEMENT A FAIRE AUX LIGUES	Licences annuelles 2019
			TOTAL	MINI										
FFVL	29 179	100,00	56 522 €	10 500 €	45 922 €	56 522 €	969	100,00	100,00	43 000 €	43 000 €	0 €	56 522 €	29 179
FFVL - ALPES	3 480	11,93	6 779 €	500 €	5 909 €	6 209 €	69	3,12	11,12	4 750 €	5 145 €	- 385 €	11 396 €	3 480
FFVL - AUVERGNE RHONE ALPES	3 610	12,38	10 039 €	500 €	10 739 €	10 359 €	364	27,38	31,74	13 650 €	14 455 €	- 805 €	30 608 €	3 610
FFVL - BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1 570	5,38	3 052 €	500 €	2 552 €	3 132 €	24	2,49	4,53	1 945 €	2 335 €	- 377 €	5 450 €	1 570
FFVL - BRETAGNE	650	2,23	1 559 €	500 €	1 259 €	1 301 €	41	3,02	4,53	1 992 €	1 555 €	500 €	3 076 €	650
FFVL - NORMANDIE	1 090	3,74	2 123 €	500 €	1 753 €	2 359 €	66	5,70	3,24	2 232 €	1 612 €	600 €	3 900 €	1 090
FFVL - GUYANE	100	0,34	200 €	500 €	500 €	500 €	1	0,10	0,25	120 €	152 €	- 32 €	752 €	100
FFVL - LA REUNION	70	0,24	1 516 €	500 €	1 256 €	1 354 €	9	0,82	2,03	272 €	1 151 €	- 27 €	3 009 €	70
FFVL - NOUVELLE CALÉDONIE	200	0,68	3 938 €	500 €	3 438 €	3 507 €	70	7,48	7,18	3 055 €	3 035 €	20 €	6 943 €	2 000
FFVL - PACA	1 090	3,74	2 016 €	500 €	1 656 €	2 259 €	24	2,49	3,24	1 292 €	1 531 €	- 129 €	3 750 €	1 090
FFVL - PAYS DE LOIRE	230	0,79	1 034 €	500 €	534 €	1 456 €	10	1,43	1,71	727 €	758 €	- 49 €	2 241 €	230
FFVL - CORSE	140	0,48	322 €	500 €	500 €	500 €	6	0,60	0,65	292 €	245 €	47 €	648 €	140
FFVL - FOC	340	1,17	821 €	500 €	514 €	1 114 €	10	1,04	1,05	464 €	472 €	- 8 €	1 538 €	340
FFVL - NOUVELLE CALÉDONIE	200	0,68	409 €	500 €	500 €	500 €	1	0,10	0,33	229 €	305 €	- 79 €	918 €	200
FFVL - MARTINIQUE	20	0,07	97 €	500 €	500 €	500 €	1	0,10	0,15	85 €	74 €	11 €	674 €	20
FFVL - GUYANE - LES GUYANAIS	100	0,34	209 €	500 €	500 €	500 €	1	0,10	0,29	124 €	155 €	- 34 €	758 €	100
FFVL - GRAND EST	300	1,03	3 952 €	500 €	3 252 €	3 324 €	66	15,18	7,97	3 427 €	3 034 €	400 €	6 915 €	3 000
FFVL - OCCITANIE	1 130	3,87	7 939 €	500 €	6 939 €	7 219 €	104	12,28	10,88	5 962 €	6 072 €	- 111 €	12 207 €	1 130
FFVL - NORD PAS DE CALAIS P.I.C.	60	0,21	1 653 €	500 €	1 373 €	1 376 €	24	3,60	3,73	1 606 €	1 263 €	343 €	2 259 €	60
<b>TOTAL</b>	<b>29 179</b>	<b>100,00</b>	<b>56 522 €</b>	<b>10 500 €</b>	<b>45 922 €</b>	<b>56 522 €</b>	<b>969</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>43 000 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>56 522 €</b>	<b>29 179</b>
pour même site - site de participation														
non pris en compte														
FFVL - SERVICES ANNUELS														
<b>TOTAL LICENCES ANNUELLES 29 840</b>														

Suite à cette présentation, il en ressort que globalement les grosses ligues seraient à minima perdantes mais par contre, cela serait bénéfique pour les petites et/ou moyennes ligues car dans certaines régions, il y a un certain nombre de sites alors qu'il n'y a très peu de licenciés.

Une question est quand même posée sur le fait que si ce mode de calcul est adopté, le nombre de sites conventionnés au sein de la FFVL risquent d'augmenter alors que l'enveloppe sera toujours de 43 000€

Pour prendre une décision définitive au sein de la CNS, il serait souhaitable d'avoir plusieurs cas de figures en plus de celui cité ci-dessus.

Il est donc demandé à Louis de présenter un nouveau mode de calcul (*en version Excel*) d'une répartition :

- ✦ selon le pourcentage du nombre de licenciés « volant » au sein des ligues ;
- ✦ selon la pondération sites de 10% ou 20% ou 30%.

➔ Action : Louis Mesnier

Ces propositions seront envoyées par mail à tous les RRS actifs ainsi qu'aux membres de la CNS pour vote électronique et voir la faisabilité de la mise en place en cette fin d'année 2020. Alain, membre du bureau directeur au sein de la FFVL, se chargera d'informer les élus de la fédération du mode de calcul choisi et de l'éventuel mode de validation de cette décision.



## Point RRS

Un petit rappel de la fonction du Responsable Régional Sites est fait aux membres présents. Concernant le listing des RRS en fonction, il est rappelé **que les ligues doivent envoyer obligatoirement leur compte rendu d'AG pour que nous puissions avoir un listing à jour**. Actuellement les RRS référencés sont les suivants :

nom structure	prenom	nom	fonction
01 - LIGUE DE VOL LIBRE P.A.C.A.	BEATRICE	MATHIEU	Sites Vol Libre
01 - LIGUE DE VOL LIBRE P.A.C.A.	Sauveur	ESPOSITO	Sites Vol Libre
05 - LIGUE DE VOL LIBRE DE PARIS ILE DE FRANCE	Bruno	FERRY-WILCZEK	Sites Vol Libre
06 - LIGUE DE VOL LIBRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Philippe	TISSERAND	Sites Vol Libre
08 - LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE	Alain	ROBERT	Sites Vol Libre
11 - LIGUE DE VOL LIBRE DE LA REUNION	Joel	BOILEUX	Sites Vol Libre
11 - LIGUE DE VOL LIBRE DE LA REUNION	Stephane	TOTALMY	Sites Vol Libre
12 - LIGUE DE VOL LIBRE NOUVELLE AQUITAINE	Christian	ALARCON	Sites Vol Libre
12 - LIGUE DE VOL LIBRE NOUVELLE AQUITAINE	Frederic	THIBAUDEAU	Sites Vol Libre
13 - LIGUE DE VOL LIBRE DE BRETAGNE	Yann	JOUET	Sites Vol Libre
16 - LIGUE DE VOL LIBRE DES PAYS DE LA LOIRE	Alexandre	BOURDEAU	Sites Vol Libre
18 - LIGUE DE VOL LIBRE DE CORSE	Jean-baptiste	LUCIANI	Sites Vol Libre
20 - LIGUE DE VOL LIBRE DE NOUVELLE CALEDONIE	Xavier	GIRIN	Sites Vol Libre
27 - LIGUE GRAND EST DE VOL LIBRE	REMI	FLAMAIN	Sites Vol Libre
28 - LIGUE DE VOL LIBRE OCCITANIE	Louis	MESNIER	Sites Vol Libre
28 - LIGUE DE VOL LIBRE OCCITANIE	Pierre	ROUSSOTTE	Sites Vol Libre
29 - LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE	Colette	DHULST	Sites Vol Libre
29 - LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE	Hugues	BOURDELLE	Sites Vol Libre
29 - LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE	Laurent	DURMORT	Sites Vol Libre

Cette fonction de RRS est encore assez méconnue sur le terrain. Les gestionnaires de sites FFVL ne prennent pas systématiquement contact avec ce référent régional. Pour pallier à cela, il serait souhaitable de :

- ✚ rajouter une liste des RRS habilités sur le site internet, rubrique « Sites et Espace de pratique » → **Action Emilie Sciandra** ;
- ✚ rajouter dans les fiches sites intranet (**en mode édition**) les coordonnées du RRS référent pour que le gestionnaire puisse avoir un contact si besoin. La validation des fiches reste à la charge du conseiller technique référent → **Action Gilles Misslin**

**Rappel d'une décision prise en CNS 2018** : mettre en place sur la fiche intranet des ligues, dans l'onglet « sites de pratiques », un export Excel de la base de données des sites de leur région → **Action : Gilles Misslin**



## Point manches à air

Intervention Alain ÉTIENNE

Alain fait un point sur la rétrospective du chantier manche à air depuis 2015 et sur la nouvelle fabrication pour cette saison 2019. Les élus de la fédération sont bien conscients que la nouvelle mouture des manches à air ne correspond pas à l'ancienne fabrication (*diamètre du cerclage, taille, proportion des couleurs...*). Un cahier des charges plus précis pour la conception sera mis en place lors de la future commande qui sera normalement prévue pour la saison 2021. Pour rappel, voici ci-dessous les coûts incluant la conception et le transport :

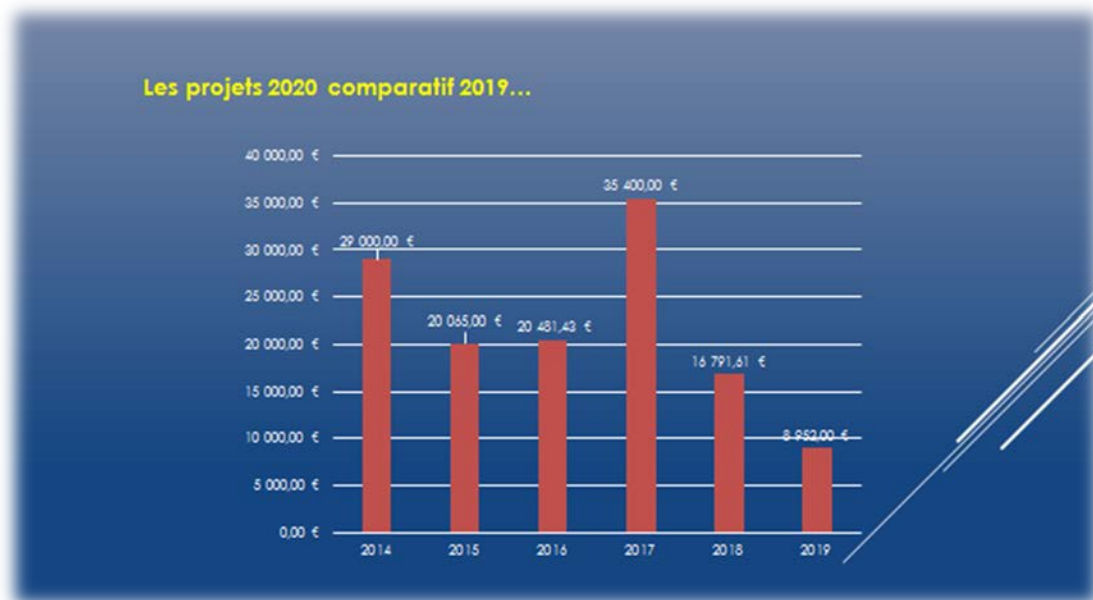
- ✚ **2015** : 50 750€ avec un envoi directement aux Ligues ;
- ✚ **2019** : 17 300€ (*frais de douane inclus*) avec récupération des colis par les ligues lors de la Coupe Icare.



## Les projets 2020 comparatif 2019

Intervention Jean-Claude BOURDEL

Annexe 1



Suite à la présentation et donc au constat d'une baisse significative des dossiers de demandes de subventions sites pour cette saison 2019, les RRS présents font un point rapide sur les projets en cours ou réalisés au sein de leur région. Est-ce que cette baisse est dû à la nouvelle procédure de subvention : demande d'une aide financière au CDVL et/ou à la ligue référente avant de déposer un dossier au niveau national ? Est-ce dû à la mise en place des subventions ANS ?

Après échanges, il en ressort essentiellement que les gros dossiers sont peut-être tout simplement en cours, étant peut-être pluriannuels.

**Action de communication à faire lors d'un rappel :** refaire un point sur la faisabilité d'une demande de subvention sites auprès de la CNS FFVL, en plus des aides départementales et/ou régionales. → **Action : Nouv'ailes dirigeant**



## Les balises météo

Intervention Gilles MISSLIN

Annexe 2

Présentation sur le contexte actuel du réseau FFVL : <http://www.balisemeteo.com/>

Sur la carte de France des balises, Gilles a pris la décision de rajouter sur la carte des balises météo, les données des balises PIOUPIOU. Par défaut, ces balises ont été rattachées automatiquement au club gestionnaire du site de pratique par défaut. À la suite de différents échanges sur le sujet « PIOUPIOU », il a été demandé à Gilles d'informer les propriétaires des balises PIOUPIOU ainsi que les clubs gestionnaires pour lesquels une balise PIOUPIOU leur a été attribuée. → **Action : Gilles Misslin**

Pour information, Gilles va mettre un document de travail sur le sujet des balises météo en téléchargement sur : <https://federation.ffvl.fr/pages/balises-et-m-t-o> → **Action : Gilles Misslin**



## Fréquence fédérale radio

Intervention Gilles MISSLIN

Annexe 2

Gilles fait un point du contexte actuel de la fréquence officielle FFVL : 143.987.5 MHz  
Suite à sa présentation et au contexte, Gilles propose aux participants la mise en place d'une 2<sup>nd</sup> fréquence radio officielle. Un budget de 4 200€devra être consacré pour cette mise en place sur le budget prévisionnel 2020 de la CNS. Modalités et communication à mettre en place pour explication de l'utilisation de cette 2<sup>nd</sup> fréquence.

**Vote de l'utilisation d'un budget de 4 200€: à l'unanimité**



## Recensement des obstacles

Intervention Gilles MISSLIN

Présentation de l'interface / de la base de données Obstacles et Zones de danger via le site  
[http://www.balisemeteo.com/zones\\_dangers/](http://www.balisemeteo.com/zones_dangers/)

À ce jour, il s'agit d'une interface « fermée » via un groupe de travail composé de membres de la CNS et de la CTS. Chantier en cours ...






## Évolution fiches sites

Intervention Gilles MISSLIN et Jean-Claude BOURDEL

Annexe 2

1/ Présentation des « rajouts » effectués sur une fiche site intranet en mode « édition ».

-  Rajout d'un type à cocher : pente école ;
-  Rajout d'un bloc d'identification pour les sites PMR (Personne à Mobilité Réduite) ;



— HANDI  
Accessible au public a mobilité réduite  
 Non  Oui  
Accessibilité  
Non précisé  
Qualité de roulage  
Non précisé  
Moyens matériels  
Non précisé  
Moyens humains  
Non précisé  
Note d'accessibilité  
Non précisé  
Toilettes  
Non précisé  
Navette dédiée  
Non précisé  
Fréquentation du site  
Non précisé  
Informations complémentaires (Contact,obstacles, talus, terrain etc.)

**À faire** : communication à faire via Nouv'Ailes dirigeant et Vol Passion sur la mise en place de ce bloc d'identification site PMR via les fiches intranet sites → **Action : Alain Étienne**

## 2/ Base sites FFVL

Gilles présente les évolutions qu'ils souhaitent mettre en place sur la base de données. Il est question :

- ✦ du sujet des sites dits « non publiés » ;
- ✦ du sujet des sites dits « sensibles » ;
- ✦ du référencement des sites « non conventionnés » et non rattachés à des structures FFVL ;
- ✦ de créer un mail [sites@ffvl.fr](mailto:sites@ffvl.fr), reçu et géré par Gilles → **accord donné par Alain** ;
- ✦ de créer un champ « marche et vol » dans les fiches intranet sites.

Les autres sujets doivent être encore discutés au sein de la commission Sites pour prendre réellement en considération toutes les conséquences que cela pourraient engendrer ... à suivre !



## Information carte topo fédérale + LPO et autres zones protégées

*Intervention Jean-Claude BOURDEL*

Un travail en coordination avec le représentant de la LPO de Grenoble est en cours pour déterminer la faisabilité concernant la superposition de la carte des sites FFVL et les cartes LPO sur lesquelles apparaissent les zones sensibles ; les zones de nidification et bulles de quiétude, cette action a pour objectif de donner de la visibilité de ces secteur aux pratiquants → **Action Gilles Misslin**.



## Évolutions liées aux collectivités territoriales

*Intervention Alain ÉTIENNE*

Depuis 1983, différentes lois de décentralisation ont modifié le fonctionnement de nos institutions dans les régions, départements et communes. Différents EPCI (établissement publique de coopération intercommunale) ont été créés :

- ✦ les métropoles (plus de 400 000 habitants, 21 en 2019) ;
- ✦ les communautés d'agglomérations (plus de 50 000 habitants, 223 en 2019) ;
- ✦ les communautés de communes dites « com com » (plus de 1000 en 2019).

Les compétences obligatoires des EPCI concernant directement ou indirectement le vol libre sont l'aménagement de l'espace (PLU) et la promotion du tourisme. La gestion des équipements sportifs et la protection de l'environnement sont des compétences optionnelles. Quant au pouvoir de police, il reste aux communes (arrêté municipaux, règlement divers comme celui de la dune du Pilat par exemple).

Comme il est précisé dans [le document à usage des gestionnaires de sites](#), les EPCI peuvent se substituer aux communes par exemple pour les subventions (voir les récents travaux à la montagne de Chabre - Laragne - ou le déplacement de la route de l'aérodrome du Chevalet à Aspres. Dans ces deux cas, les communautés de communes ont intégralement financé les travaux).

Il ressort de la discussion qui a suivi qu'il convient toujours de privilégier les discussions et négociations avec les maires des communes, ceux-ci ayant toujours un pied dans les com com.



## Plateforme Suricate et PDESI

Vous trouverez en allant sur ce lien <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> toutes les informations concernant cette plateforme qui permet de signaler des problèmes que vous pouvez rencontrer quand vous pratiquez.

Point PDSI et CDESI : <https://federation.ffvl.fr/pages/informations-pdesi-cdesi>



## Communication externe et interne

*Faute de temps, point de l'ordre du jour non abordé.*



## Les Parcs Nationaux

*Intervention Alain ÉTIENNE*

Un point rapide sur l'état des lieux des différents parcs nationaux est fait. Il est de nouveau rappelé la nécessité de trouver un successeur à Marc LASSALLE, référent des parcs nationaux au sein de la commission. Toute personne intéressée peut contacter directement la CNS [par mail](#). L'information devrait être diffusée aussi via Nouv'ailes et Vol Passion → **Action : Alain Étienne**



## Niveau d'accès aux sites

*Intervention Jean-Pierre GAURY*

Dans certains cas, une réglementation spécifique pour l'accès au site doit être mis en place pour éviter la fermeture de ces espaces de pratique « phares » pour la pratique du vol libre.

Comme exemple, Jean-Pierre présente aux participants [le cadre réglementaire](#) actuel pour le site de la Dune du Pilat qui a été mis en place pour éviter certaines situations litigieuses, dont la fermeture du site. Pour information, vous trouverez sur le site ci-contre la procédure expérimentale en cours au Pilat pour l'organisation des séjours sur ce site : <https://parapilat.com/>







## Questions diverses

### **1/ Évolution fiches sites en vue de classification – rubrique « dangers »**

*Intervention Jean-Pierre GAURY*

**Annexes 3 et 4**

La 1<sup>ère</sup> annexe est un état actuel des cases « dangers » non remplis sur les fiches FFVL en comparaison des 20 premiers sites par ordre de fréquentation via le site Syride, en France.

La 2<sup>nd</sup> annexe est une idée d'aménagement des cases « dangers » sur les fiches FFVL pour que les clubs et/ou les animateurs sécurité et/ou les pilotes expérimentés locaux répondent de façon simplifiée à ces champs pour ensuite attribuer un grade à un site (*couleur comme les pistes, ou niveau comme les voies...*) par une commission nationale. Les pilotes auraient ainsi un choix simplifié, en fonction de leur propre niveau d'y aller ou pas, et cela amènerait de plus à impliquer les locaux !

### **2/ Point sur l'ANS**

*Intervention Véronique GENSAC*

**Annexe 5**

Point sur l'ANS et sur les demandes de subventions qui peuvent être mises en places via ce canal :

<https://federation.ffvl.fr/pages/demande-subvention-ans>

Rappel : l'information est aussi disponible dans le document à l'usage des gestionnaires de site en annexe.